Pouilles et Basilicate, terres des rencontres

Du dimanche 23 mai au mardi 1er juin 2 027
(10 jours / 9 nuits)

VALISKE
SÉJOURS CULTURELS JUIFS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de compléter un bulletin d'inscription par participant et de nous le retourner signé à l'adresse :
Valiske – 13 rue du centre 67460 Souffelweyersheim, France
***Ou par email à compta@valiske*.com**

VEUILLEZ GARDER UNE COPIE DE CE DOCUMENT

IDENTITÉ DU PARTICIPANT

Mme/ M. Nom(s) : ..... Prénom(s) :.....

Les informations doivent être strictement conformes à celles figurant sur le passeport ou CI, en MAJUSCULES lisibles

Adresse :.....

Code Postal : ..... Ville/Pays : .....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....

Courriel :..... Profession : .....

Nationalité : ..... Date de naissance :.....

N° de passeport/ CI : ..... Date d'expiration du document : .....

HÉBERGEMENT

Chambre souhaitée (cocher une seule case) :

- ☐ Double / ☐ Twin (à deux lits), à partager avec *(*voir art. 3)*.....
- ☐ Individuelle (supplément de **460 €**)

REPAS SPÉCIAUX (**tous les repas de Valiske** sont servis sans porc ou crustacés)

Régime Casher (repas poisson ou végétarien) ☐ Oui ☐ Non

ASSURANCE (OBLIGATOIRE)

Je déclare être assuré(e) contre l'annulation ou interruption du séjour et contre les accidents, maladie sur place (soins, rapatriement, décès). Mon Assureur, n° de police et de tél. : .....
.....

FORMULE DE VOYAGE

La formule sans vol doit être choisie lors de l'inscription et ne pourra pas être modifiée ultérieurement.
Je choisis la formule suivante (cocher une seule case) :

- ☐ Avec vol depuis Paris
- ☐ Sans vol **- 300 €** (*voir art. 2)

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et coordonnées) : .....

RÈGLEMENT

☐ Ci-joint un règlement de **800 € correspondant au premier acompte** pour ce voyage.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des **Conditions générales d'inscription** figurant aux pages suivantes du présent bulletin, **y compris le barème des frais d'annulation**, et les accepter sans réserve.

Fait à : ....., le ..... Signature :

Conditions générales d'inscription

1/ Inscription
Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription **dûment complétés et accompagnés du règlement correspondant**. Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans paiement. Valiske se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription si le groupe est complet. Le séjour pourra être annulé si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint.

2/ Règlement
Le règlement du séjour s'effectue selon l'échéancier suivant. La déduction liée à l'option *sans vol* s'effectue **exclusivement lors du règlement du solde**. Les acomptes doivent être réglés **intégralement** à chaque échéance.

- **Premier acompte : 800 €** à l'inscription, au plus tard le **15 décembre 2026** ;
- **Deuxième acompte : 800 €** avant le **15 février 2027** ;
- **Solde : 800 €** avant le **23 avril 2027** - majoré de **460 €** en cas de chambre individuelle / diminué de **300 €** si l'option *sans vol* a été choisie.

Défaut de paiement : En cas de non-respect du calendrier de paiement, et notamment **à défaut de réception du solde au plus tard trois semaines avant le départ**, Valiske se réserve le droit de considérer l'inscription comme **annulée à l'initiative du participant**, sans mise en demeure préalable. Dans ce cas, les sommes déjà versées seront conservées ou réclamées conformément au **barème de frais d'annulation prévu à l'article 6**.

Modalités de règlement : Les règlements peuvent être effectués :

- par carte bancaire Visa ou Mastercard (carte American Express non acceptée) via le lien sécurisé Société Générale **https://sogecommerce.societegenerale.eu/vads-site/VALISKE -** en indiquant dans le message d'accompagnement le nom du voyage « **POUILLES 2027** » ;
- par virement bancaire sur le compte IBAN : FR76 3000 3023 7200 0205 3854 203/ BIC-SWIFT : SOGEFRPP – en indiquant le nom du voyage « **POUILLES 2027**
- par chèque libellé à l'ordre de **« Valiske / Tzipora »**.

Services additionnels : Tout service additionnel entraînant un supplément (nuits d'hôtels supplémentaires, surclassement pour les vols ou les trains, etc., devra être réglé **dès sa confirmation**.

Vols : L'option *avec* ou *sans vol* doit être choisie **au moment de l'inscription** et **ne pourra plus être modifiée ultérieurement**.

3/ Frais de participation
Le prix du séjour est fixé à **2 400 €**. Ce prix comprend : les vols directs avec Transavia ; l'hébergement en hôtels 4★, sur la base d'une chambre double ; la pension complète (boissons non comprises) ; les déplacements en autocar grand confort ; les entrées aux musées et l'ensemble des visites mentionnées au programme ; les guides locaux ; l'accompagnement et l'assistance d'un représentant de Valiske pendant toute la durée du séjour ; la documentation, ainsi que les frais d'organisation et de gestion.

Ce prix ne comprend pas : l'assurance ; le supplément pour chambre individuelle ; les boissons lors des repas ; deux repas libres ; les pourboires d'usage (prévoir **3,50 € par jour et par participant**).

Des **écouteurs à distance** seront mis à disposition pendant le séjour. En cas de vol, perte ou détérioration, un montant forfaitaire de **50 € par appareil** sera facturé.

Chambres à deux lits : Si le participant souhaite partager une chambre sans disposer d'un partenaire au moment de l'inscription, Valiske pourra le mettre en relation avec d'autres participants ayant formulé la même demande. Toutefois, si aucun partage effectif ne peut être mis en place, pour quelque raison que ce soit, le **supplément chambre individuelle** restera dû.

4/ Éventuelle révision du prix
Le prix du séjour a été établi sur la base des données économiques connues au **1er novembre 2026**, notamment le coût des transports (dont le carburant), les redevances et taxes diverses, ainsi que le cours des devises. Conformément aux articles **L.211-13 et R.211-10 du Code du tourisme**, Valiske se réserve le droit de réviser le prix du séjour, à la hausse comme à la baisse, en cas de variation de ces éléments, y compris pour les participants déjà inscrits. Toutefois, **aucune modification de prix ne pourra être appliquée dans les 30 jours précédant la date de départ prévue**, pour les clients déjà inscrits.

5/ Assurance
Le participant doit obligatoirement être couvert par une assurance incluant : l'annulation ou l'interruption du séjour ; les accidents sur place (soins médicaux, rapatriement, décès). Il lui appartient de vérifier les garanties éventuellement incluses avec sa carte bancaire ou de souscrire une assurance adaptée auprès de son assureur habituel.

6/ Barème de frais d'annulation
En cas d'annulation du séjour par le participant, quelle qu'en soit la cause, les frais suivants seront appliqués :

- **Avant le 15 décembre 2026** : remboursement intégral de l'acompte ;
- **Du 16 décembre 2026 au 15 février 2027** : retenue de **800 €** ;
- **Du 16 février au 23 avril 2027** : retenue de **1 600 €** ;
- **À compter du 24 avril 2027** : retenue de **2 400 €**, augmentée du supplément chambre individuelle le cas échéant.

Toute annulation doit être notifiée **par lettre recommandée avec accusé de réception**. La date d'envoi du courrier fait foi pour le calcul des frais. En cas d'annulation après la date limite de paiement d'un acompte non réglé, le montant correspondant restera **intégralement dû**, conformément au présent barème.

7/ Programme et itinéraire

Un **avant-programme** du séjour est communiqué lors de l'inscription. Valiske se réserve le droit d'y apporter toute modification rendue nécessaire par des contraintes d'organisation, des difficultés logistiques ou les disponibilités des personnalités à rencontrer et des institutions à visiter. La **version définitive du programme** sera remise aux participants au début du séjour. L'itinéraire est communiqué à titre indicatif et peut être modifié en fonction de l'état des routes, des conditions sociales, politiques ou climatiques, ou de toute difficulté imprévue survenant sur place, **sans que ces modifications ne puissent donner lieu à indemnisation**.

8/ Responsabilité

Valiske est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat dans les conditions définies par les articles **L.211-16 et suivants du Code du tourisme**. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable : au participant ; à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat et présentant un caractère imprévisible ou inévitable ; ou à des circonstances exceptionnelles et inévitables telles que définies à l'article 9. Valiske ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant du non-respect par le participant des consignes fournies, d'un comportement inadapté, ou de documents administratifs non conformes (papiers d'identité, visas, certificats sanitaires, etc.).

9/ Circonstances exceptionnelles et inévitables – Force majeure

Constituent des **circonstances exceptionnelles et inévitables** tout événement échappant au contrôle des parties, dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises, conformément à l'article **L.211-2 du Code du tourisme**. Peuvent notamment être considérés comme tels : catastrophes naturelles, conditions climatiques exceptionnelles, conflits armés, actes de terrorisme, troubles civils ou sociaux, pandémies, décisions administratives ou gouvernementales, grèves, perturbations ou annulations de transport, fermetures de sites, ou défaillance de prestataires. En cas de survenance de telles circonstances, Valiske pourra adapter le programme, l'itinéraire ou les prestations, ou, si nécessaire, annuler tout ou partie du séjour, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Lorsque la loi l'impose, le participant pourra prétendre au remboursement des prestations non fournies, **à l'exclusion de toute indemnité complémentaire**.

10/ Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises au **droit français**. En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, et à défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du **lieu du siège social de Tzipora SAS**, sous réserve des dispositions impératives applicables aux consommateurs.